

D'UN COUP DE BAGUETTE MAGIQUE

Le MEQ va faire disparaître les dysphasiques des écoles

TERREBONNE - Le ministère de l'Éducation (MEQ) a modifié son approche envers les enfants dysphasiques. Il les a fait disparaître des statistiques. D'un coup de baguette magique, le ministre de François Legault a effacé leur handicap.



laurent.soumis@journalmtl.com

Trois mères de la région, dont les enfants fréquentent l'École Soleil Levant, ont mis à jour le pot-aux-roses. Les commissions scolaires ne devaient annoncer la nouvelle aux parents qu'en juin, juste avant les vacances, pour des raisons faciles à deviner.

La dysphasie est un handicap neurologique qui limite gravement la compréhension et l'expression du langage. Selon les spécialistes de ce qu'on appelle aussi «l'audimutité», il existe plusieurs types selon les symptômes qui varient d'un enfant à l'autre.

Jusqu'à maintenant, les enfants diagnostiqués par les spécialistes obtenaient ce que les fonctionnaires appellent le «code 52». Ce chiffre magique garantissait aux commissions scolaires un chèque de Québec pour l'organisation de classes spéciales et l'embauche de spécialistes.

Mais, selon des documents obtenus par *Le Journal*, le MEQ a décidé d'imposer à compter de septembre un quota pour ce genre

d'handicap.

Il y a plus de 4000 enfants dysphasiques dans le réseau. Mais on n'en veut pas plus que trois par 1000 élèves au primaire, deux par 1000 au secondaire, soit à peu près 300 pour la province.

On a donc créé une nouvelle cote, le «code 34». Et les bureaucrates de l'Éducation ont inventé une nouvelle définition du handicap.

Pour y correspondre, il faut présenter pratiquement tous les symptômes. En bout de ligne, seule une minorité d'enfants correspondront désormais à la définition.

«Élèves à risque»

Faute d'argent, les commissions scolaires n'auront pratiquement d'autre choix que de placer ces milliers d'enfants en classe régulière, sans service adapté en les étiquetant comme «élèves à risque». Ce qui signifie en pratique qu'ils auront droit à quelque chose comme des prières.

«La semaine dernière, mon fils était handicapé, résume Mme Manon Dussault. Aujourd'hui, il ne l'est plus. À la place de réussites, mon fils est maintenant condamné à des échecs. C'est un véritable avortement social.»

«C'est évident que mon fils va être rejeté, ajoute Mme Manon Massey. Le système va le mettre à part. Ils vont l'oublier et en faire un décrocheur.»

«C'est déjà assez dur pour nos enfants de porter le fardeau d'être différents, conclut Mme Judith Bertrand. On oublie que ce sont aussi des êtres humains qui ont des droits et qui méritent une chance.»



Photo ALAIN DÉCARIE

QUÉBEC S'APPRÊTE à sacrifier les enfants dysphasiques, affirment les trois mamans de Terrebonne: Manon Dussault, Manon Massey et Judith Bertrand. Elles sont ici accompagnées par deux de leurs fils: Frédéric Poirier et Louis-Philippe Fournier.



Photos LE JOURNAL

COMME DES MILLIERS d'autres, ces trois enfants dysphasiques perdront le droit au service de spécialistes à l'école publique dès septembre prochain. Il n'existe aucune alternative dans le réseau privé. Dans l'ordre habituel, Louis-Philippe Fournier, sept ans, poursuit sa première année, tandis que Frédéric Poirier, huit ans, est inscrit en première et que Jean-François Perreault, cinq ans, fréquente la maternelle.

Toujours des handicapés pour l'appareil gouvernemental

Québec a décidé de réduire le nombre d'enfants dysphasiques. Mais dans l'appareil gouvernemental, la main droite ignore souvent ce que fait la gauche.

LAURENT SOUMIS

Le ministère de François Legault a beau avoir effacé l'handicap des dysphasiques, le reste des agences gouvernementales considèrent toujours ces enfants comme des handicapés.

Leurs parents reçoivent la rente pour handicapé de la Régie des rentes du Québec. Les gouvernements provincial et fédéral leur octroient le crédit d'impôt pour personne han-

dicapée. Le CLSC leur fournit le «répit-gardiennage» offert aux parents d'enfants handicapés.

Bref, il n'y a que le ministère de l'Éducation, pourtant chargé du développement des enfants, qui ne reconnaît pas leur handicap.

«Nous avons passé notre vie à nous battre pour nos enfants, assure Mme Judith Bertrand. On ne les laissera pas tomber. On va aller jusqu'au bout.»

Lasses de se battre «toutes seules à plein temps», nos trois mamans de Terrebonne viennent de porter plainte au Protecteur du citoyen, à la Commission des droits de la personne et de la protection de la jeunesse et à l'Office des personnes handicapées du Québec.

Ce matin, dans le courrier, le ministre François Legault devrait trouver une «mise en demeure» encore plus personnalisée.

Le groupe compte maintenant réunir tous les parents d'enfants dysphasiques du Québec. Il recherche d'ores et déjà un avocat intéressé à piloter une requête en recours collectif.

LES DYSPHASIQUES DANS LES ÉCOLES

Pré-scolaire	536
Primaire	2886
Secondaire	622
Total	4044

Source: ministère de l'Éducation, année scolaire 2000-2001



POUR JOINDRE «LES TROIS MAMANS DE TERREBONNE»

Téléphone: (450) 492-7161

Courriel: alain.fournier4@sympatico.ca